



03.27.98.47.43

ufa@ddl-douai.fr

67 rue Jean de Gouy, 59500 Douai



TITRE PRO Assistant De Vie aux Familles (2025-2026)

Le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37715/>

Libellé exact de la certification : TP - Assistant de vie aux familles

Code RNCP : 37715

Nom du certificateur : Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

Date de publication de la certification : 11 juillet 2023

● PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

● PRÉREQUIS

Avoir terminé sa 3ème de collège ou être âgé(e) de 16 ans Pas de diplôme prérequis

● MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Prise de contact obligatoire par mail : ufa@ddl-douai.fr ou téléphone : 03 27 98 47 43
- Inscription via Parcoursup recommandée
- Un entretien sur site vous sera proposé pour définir votre projet et les modalités d'inscription
- Un rendez-vous avec le chef d'établissement est obligatoire
- À l'issue de cet échange, un dossier de candidature vous sera remis
- Vous devrez ensuite rechercher une entreprise d'accueil pour établir votre contrat d'apprentissage

🔍 L'UFA peut vous accompagner et vous orienter dans vos démarches

- Une fois l'employeur trouvé, le responsable de l'UFA prendra contact avec l'entreprise pour la mise en place du contrat

Début de formation : 6 octobre 2025

Fin de formation : 6 juin 2026

Volume horaire : 330 heures

Inscriptions possibles jusqu'au 31 décembre 2024

📅 Délais légaux :

« La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du Code du travail)





● OBJECTIFS PROFESSIONNELS

À l'issue de la formation, le jeune sera capable de :

- Contribuer au bien-être des personnes à domicile (enfants, familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes malades ou en convalescence) en apportant une aide adaptée, respectueuse et sécurisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
- Entretenir un logement et le linge de manière professionnelle : organiser son intervention, préparer le matériel, doser les produits, appliquer les techniques d'entretien adaptées aux surfaces, trier et laver le linge, repasser et réaliser de petits travaux de couture.
- Accompagner une personne dans ses activités quotidiennes en tenant compte de ses besoins, habitudes, capacités et souhaits : aide à la toilette, à l'habillage, aux déplacements, préparation de repas simples et aide à l'alimentation, soutien à la vie sociale et participation aux projets personnels.
- Assurer la garde d'enfants à domicile dans le respect des attentes des parents, de leurs principes éducatifs et des besoins de l'enfant : organisation de l'intervention, gestes professionnels sécurisés lors des soins, accompagnement aux apprentissages, préparation des repas et implication dans les actes du quotidien.
- Prévenir les risques professionnels et assurer sa sécurité comme celle des personnes accompagnées : respecter les règles d'hygiène, appliquer les consignes de sécurité, utiliser les équipements de protection individuels, connaître les gestes adaptés en situation d'urgence et intégrer les éco gestes dans sa pratique.
- Adapter son intervention à la diversité des environnements et des équipements présents au domicile, utiliser les outils numériques professionnels et gérer les informations transmises par la structure ou les particuliers employeurs (consignes, planning, fiches d'intervention).
- Communiquer de manière professionnelle avec les personnes aidées, leurs proches, les parents, les aidants et les membres d'équipes pluridisciplinaires, en adoptant une posture bienveillante, empathique et respectueuse des choix et habitudes de chacun.
- S'insérer professionnellement dans différents modes d'emploi (particulier employeur, mandataire, prestataire), en tenant compte de la diversité des horaires (variables, parfois en soirée ou le week-end), des déplacements fréquents et de la pluralité possible d'employeurs.
- Intervenir dans des contextes variés, principalement au domicile mais aussi parfois dans des espaces privatifs au sein de structures collectives, en respectant les limites du cadre d'intervention et en assurant un service personnalisé et de qualité.
- Mettre en œuvre les compétences professionnelles spécifiques au métier :
 - Entretenir le logement et le linge avec les techniques adaptées.
 - Accompagner la personne dans ses activités essentielles, ses projets et sa socialisation.
 - Assurer la garde d'enfants en sécurité et contribuer à leur autonomie.



● PERSPECTIVES POST-FORMATION

Suite de parcours possible :

- Bac Pro ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne) au Campus DDL
- CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)
- DEAES - Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social
- Concours d'aide-soignant(e) ou d'auxiliaire de puériculture

Débouchés :

- auxiliaire de vie
- assistant de vie
- assistant ménager
- agent à domicile
- garde d'enfant à domicile
- garde à domicile





ORGANISATION DE LA FORMATION

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apport théorique et pratique - Mise en situation Alternance : 2 jours en centre, le reste en entreprise

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 01 h 15 min

Le candidat tire au sort un sujet. Le sujet comporte les informations nécessaires pour une première intervention au domicile d'une personne.

L'épreuve se déroule en trois temps :

- pendant 5 minutes, le candidat prend connaissance du sujet
- pendant 60 minutes, il assure l'intervention auprès de la personne
- pendant 10 minutes, il commente son intervention

La compétence « Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement » est validée par la présentation du certificat « acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile » (APS ASD) ou du certificat « sauveur secouriste du travail » (SST) en cours de validité.

• Entretien technique : 00 h 50 min

L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation.

Il comprend deux parties :

- pendant 25 minutes, le jury questionne le candidat sur les connaissances nécessaires pour adapter son intervention à la personne en situation de handicap
- pendant 25 minutes, le jury questionne le candidat au sujet de l'intervention auprès de l'enfant et lui demande de réaliser un geste technique en lien avec la prise en charge d'un enfant en bas âge.

Le jury s'appuie sur un guide d'entretien.

La compétence « Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement » est validée par la présentation du certificat « acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile » (APS ASD) ou du certificat « sauveur secouriste du travail » (SST) en cours de validité.

Entretien final : 00 h 15 min

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 20 min

VALIDATION

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nous avons une capacité maximale de 15 alternants.

DURÉE DE LA FORMATION

La formation est délivrée sur 8 mois 330 heures de formation en centre

TARIFS DE LA FORMATION

Coût de la formation : 9000€ pris en charge par l'OPCO.

Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap)

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent ... »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...), à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant. »

Le reste à charge pour l'entreprise qui accueille l'apprenti est à 0€

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Afin de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap, nous mettons en œuvre les moyens d'adapter la prestation.

Tous nos plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite - Réglementation ERP.

Service Handicap du CFA Jean BOSCO : handicap@cfajeanbosco.fr

COORDONNÉES

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :

Mme Isabelle Leroux

Mail: isabelle.leroux@cfajeanbosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco : mobilité@cfajean.fr

2025

LES TAUX POUR :

Taux de réussite aux examens

Non concernée

Taux de poursuite d'études

Non concernée

Taux d'interruption en cours de formation

Non concernée

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois

Non concernée

Taux d'insertion dans un des métiers visés

Non concernée

VALEUR AJOUTÉE

- Un suivi individualisé des étudiants rendu possible par la taille humaine de la structure
- Un point écoute pour les étudiants
- Les salles spacieuses équipées wifi
- Open space convivial
- Des formateurs professionnels
- Foyer convivial
- Ordinateur sur toute la durée de l'apprentissage

Inscrivez-vous



EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :

Mme Isabelle Leroux

Mail: isabelle.leroux@cfajeanbosco.fr

